

PIECES A FOURNIR POUR UNE 1^{ère} INSCRIPTION

- Une photocopie de la pièce d'identité
- Une photocopie du baccalauréat (ou équivalent) et du diplôme ou titre obtenu donnant accès au niveau d'études demandé ainsi que les relevés de notes correspondants *Fournir la traduction en français pour les baccalauréats et diplômes étrangers*
- Pour les étudiant(e)s venant d'une autre université, joindre l'attestation de demande de transfert
- Photocopie de l'attestation ou de la carte de sécurité sociale ou de la carte européenne d'assurance maladie (numéro de sécurité sociale de l'étudiant(e) et non celui des parents)
- Une photo (avec au verso nom prénom, n° étudiant(e))
- Une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année universitaire 2017/2018 au nom de l'étudiant(e) (Cette couverture est obligatoire pour tous les étudiant(e)s, l'Université ne couvrant pas les risques que l'étudiant encourt ou fait encourir à des tiers à l'occasion de ses études).
- Pour les étudiant(e)s mineur(e)s une autorisation parentale [téléchargez l'autorisation parentale](#)
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive ([uniquement sur le modèle à télécharger](#))
- Une photocopie du certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » (JDC ou JAPD)
Si vous n'avez pas accompli cette journée, fournir une photocopie de l'attestation de recensement délivrée par la mairie de votre domicile *Sont concernés tous les étudiant(e)s de nationalité française né(e)s à partir de 1984.*
- Pour les étudiant(e)s boursier(e)s : Photocopie de votre attribution conditionnelle de bourse de l'enseignement supérieur (correspondant aux diplôme, niveau d'étude et université d'inscription).
En l'absence de ce document vous devez avancer les frais d'inscription qui vous seront remboursés sur présentation du document demandé.

- Pour les salariés : photocopie du contrat de travail valable pour l'année universitaire
- Si vous n'avez pas payé par carte bancaire (moyen recommandé) un titre de paiement des droits d'inscription (chèque bancaire ou postal à l'ordre de « Agent comptable de l'URCA ». Le paiement en espèce peut être possible mais de manière exceptionnelle et uniquement à la scolarité de l'UFR .

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE.
VOTRE INSCRIPTION NE SERA DEFINITIVE
QU'APRES DEPOT DE TOUS LES DOCUMENTS ET
PAIEMENT.**